

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 20h30, les délégués du Conseil Communautaire de la communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté sur la convocation de M. Pouzoulet-Ligue, Président.

Mme GUITARD Béatrice est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s titulaires ou suppléants :

Commune d'Ambeyrac : CHAPEAU Marie-Thérèse,

Commune de Balaguier d'Olt : VILLE Yves

Commune de La Capelle-Balaguier : VIVEN Pierre, AFRICAIN Nadine,

Commune de Foissac : DESTRUEL Emmanuel, CABRIT Eric, RODEGHIERO Christophe,

Commune de Montsales : MARTY Benoît,

Commune de Naussac : POUZOULET-LIGUE Didier, JULIEN Yves,

Commune d'Ols et Rinhodes : SAINT-AFFRE Christian,

Commune de Saint-Igest : ROUX Patrick,

Commune de Saint-Rémy : QUESTE Alain, DOURNES Jean-Marie

Commune de Sainte-Croix : BONESTEBE Raymond, LABORIE Gérard, RICARD Marie-José,

Commune de Salles-Courbatiers : MASSE Jérôme, COLONGES Gérard

Commune de Saujac : AYRAL Robert,

Commune de Villeneuve : VALADE Didier, CAYLA Stéphanie, BERTAINA Odile, SOURNAC Christian,

GUITARD Béatrice, CHAZAL Jean-Claude, HERBIN-ALAUX Claude, ROQUEFEUIL Alain, SIRIGNANO Josette.

Absents ayant donné procuration : Mme CAVILLE Marie-Hélène a donné procuration à M. HERBIN-ALAUX Claude, Mme RAVAILHE Josiane a donné procuration à Mme RICARD Marie-José.

Absent excusé : COSTES Pierre

Convocation du 04/12/2015.

Ordre du Jour :

1. Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
2. Tarif des marchands du foirail
3. Approbation du schéma de mutualisation
4. Désignation des délégués pour le Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
5. Travaux de viabilisation terrain de M. PEGOURIE
6. Débat d'orientation budgétaire
7. Questions diverses

Rappel des délibérations prises lors de la dernière réunion :

- Diminution horaire adjoint d'animation
- Contrat d'assurance statutaire
- Désignation des délégués du SIEDA
- Avenant marché CHIMIREC
- Attribution lot n°4 marché travaux maison de santé
- Tarifs location maison de santé
- Fonds de concours commune de Saujac – Travaux mur de soutènement
- Décision modificative n°3 – Budget Principal
- Lancement consultations travaux de voirie
- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale
- Don association calèches et cavaliers
- Création poste adjoint technique non titulaire en emploi aidé

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Décision du Président prise suite aux délégations :

- Signature convention d'occupation précaire des mobil homes et bungalow du camping.

I. Prises des délibérations

1- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Président informe le conseil que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé la création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de conduite des véhicules de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, ainsi que l'organisation et la coordination de ces collectes.

Après avis favorable du CTP en date du 02/12/2015, il est proposé :

- La suppression, à compter du 15 décembre 2015 de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- La création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Il est précisé qu'un des deux agents concernés partira à la retraite en mars 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2- Tarif des marchands du foirail

Suite à une réunion organisée par l'UDIVA concernant les cotisations des négociants sur le droit d'entrée, il est proposé d'appliquer les droits suivants :

- Pour 2016, garder les tarifs actuels (130 € par an) et faire payer 10 € par foire hors abonnement,
- Pour 2017, paiement sur la base des animaux achetés l'année précédente avec un montant de 0.50 € par veau acheté limité à 200 € par an. Appliquer un forfait de 150 € pour les nouveaux marchands.

M. MARTY demande ce qu'il se passerait si les marchands ne venaient plus.

Il est répondu que les foires s'arrêteraient. Toutefois, il paraît peu probable que les marchands désertent la foire pour 70 € par an. Il est également fait remarquer que nous pourrions revenir sur la décision si cela s'avérait justifié.

La proposition est adoptée à la majorité.

3-Approbation du schéma de mutualisation

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été présenté le projet de schéma de mutualisation. Après avoir effectué les modifications demandées par les communes, il est proposé d'approuver ce schéma.

M. le Président précise que ce schéma tient lieu de diagnostic et sert de cadre, mais il y a une grande liberté d'actions. Notre communauté de communes ayant beaucoup de compétences, la mutualisation est existante mais des pistes restent à creuser. L'avantage de la mutualisation est que toutes les communes ne sont pas obligées de participer. Chacun va à son rythme.

M. le Président rappelle que la mutualisation rentrera dans le calcul de la DGF en plus du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) par le biais du coefficient de mutualisation.

Un bilan du schéma de mutualisation sera fait chaque année lors du vote du budget.

Le schéma est approuvé à la majorité.

4-Désignation des délégués pour le Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2015, la création du Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron issu de la fusion des SCOT Centre Aveyron, Ouest Aveyron et Nord Ouest 12, prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

L'article L.5212-27 du CGCT, impose que l'installation du nouvel organe délibérant issu d'une fusion, soit effectuée au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion soit le 29 janvier 2016.

Dans cette perspective, il est proposé de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au syndicat mixte de SCOT Centre Ouest Aveyron. Il est rappelé que notre communauté de communes dispose de 2 délégués.

M. le Président rappelle que pour le SCOT Ouest Aveyron, la communauté de communes avait 3 délégués : M. POUZOULET, M. CABRIT et M. QUESTE ;

Il est prévu que les réunions du SCOT se fassent en suivant de celles pour le PETR du fait du même personnel administratif. Il est donc proposé que ce soit les mêmes personnes qui soient déléguées au SCOT et au PETR. Les délégués du PETR sont M. POUZOULET et M. COSTES. Vu que M. COSTES n'est pas présent ce soir, il est proposé que les délégués pour le SCOT soit M. POUZOULET et M. COSTES sous réserve de son accord. Si ce n'est pas le cas, M. CABRIT sera le second délégué.

Le conseil communautaire approuve la proposition à la majorité.

5-Travaux de viabilisation du terrain de M. PEGOURIE

M. PEGOURIE souhaite construire sur un terrain dont il est propriétaire (derrière son ancienne « casse automobile » pour sa deuxième activité qui est de la formation en sécurité. Pour ce faire, il est nécessaire de viabiliser ce terrain situé en zone UX en faisant passer les réseaux le long d'un chemin (210 ml) qui longe les parcelles dont la communauté de communes est propriétaire (terrains achetés à M. SALLE). Des devis ont été demandés. Il est possible à travers un PUP (Projet Urbain Participatif) de répartir les charges entre les bénéficiaires (M. PEGOURIE et la Communauté de communes). Le PUP doit être mené par la commune de Villeneuve, compétente en matière d'urbanisme.

La largeur du chemin pose problème notamment à son entrée (angle du terrain de SIRMET). SIRMET n'utilise pas l'angle en question et propose de nous le céder à titre gratuit.

M. VIVEN fait remarquer, vu le montant des travaux de viabilisation, qu'il serait opportun de proposer un échange de terrain à M. PEGOURIE (un déjà viabilisé de la ZA).

Il est répondu qu'il avait déjà été proposé un terrain de la ZA à M. PEGOURIE mais que celui-ci n'est intéressé que par le terrain acheté par la DIVA PLASTIQUES. La remarque paraît toutefois envisageable.

M. le Président demande quelle clé de répartition la communauté de communes peut accepter ?
Il est répondu 50 %.

M. VALADE fait remarquer que le débat devrait être mené par la mairie puisqu'elle porterait le PUP et non en premier lieu par la communauté de communes.

L'objection est retenue.

Il est donc proposé de rencontrer M. PEGOURIE avec la mairie de Villeneuve.

M. POUZOULET demande l'autorisation de faire passer un géomètre pour acquérir l'angle du terrain de SIRMET.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à faire les démarches nécessaires d'acquisition du terrain.

6-Débat d'orientation budgétaire

M. le Président indique que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour notre collectivité. Les chiffres donnés sont à titre indicatif, il ne s'agit pas du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2.72 % par rapport à 2014. C'est le poste du personnel qui a eu la plus grande augmentation (+ 10 %). Cela s'explique par le fait que sur 2014, M. ALBRESPIC n'était pas en poste toute l'année et que pour 2015 il y a eu beaucoup d'emplois aidés.

Les recettes de fonctionnement ont aussi augmenté de 2.56 % par rapport à 2014. Les impôts ont pu augmenter malgré la hausse des taux d'imposition (3 %) du fait du partage du FPIC. En 2016, il n'y a aucune certitude sur le fait de continuer à percevoir le FPIC.

En 2015, l'autofinancement est de 221 800 € environ. Cela permettra de faire quelques investissements en plus de la voirie.

Concernant la dette, la collectivité est très peu chargée. Les emprunts se sont terminés, il n'en reste que deux. La dette par habitant est de 9 €.

Il est fait un bilan estimatif de chaque fonction

- Concernant le camping, la DSP est en cours de finalisation. Le contrat doit être envoyé aux conseillers communautaires 15 jours avant la réunion. Le point sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.
- Pour le CLSH, le fonctionnement durant l'été 2015 a été supérieur en termes de capacité d'accueil que l'agrément (journée à 70 ou 75 enfants pour un agrément de 50 enfants). Il faudra trouver des solutions pour fonctionner autrement, peut-être avec une annexe durant l'été. De plus l'année prochaine, avec le retour de M. GAYRAL (qui était en disponibilité), les salaires seront en nette augmentations.
- Concernant la maison de santé, le conseil départemental a attribué la somme de 120 000 € ce qui fait un taux de subvention total autour de 80 %.
- Voirie
- Piscine
- Foirail
- Stades
- Gymnase

Globalement, les charges ont été maîtrisées et les soldes sont légèrement moins négatifs.

Il est présenté des fiches de simulation d'évolution des dépenses et des recettes sur les 3 ans à venir.

La baisse de la DGF sur les deux prochaines années pourrait être de 70 000 €. Comment les récupérer ? Si on supprime tous les services, on n'arrive pas à ce montant. Un levier serait la voirie en faisant rentrer les travaux de fauchages, bouchage de nids de poules... dans l'enveloppe voirie, ce qui signifierait que les communes feraient moins de travaux d'investissement.

Les autres leviers seraient :

- D'augmenter la fiscalité ce qui pourrait être indispensable pour conserver le bénéfice du FPIC (130 000 € en 2015, 80 000 pour la CC et 50 000 pour les communes) ;
- De faire évoluer la DGF de façon positive. Pour cela il faudrait amplifier les compétences de la CC notamment avec les écoles qui représentent un coefficient d'intégration fiscal très important. Une mutualisation importante pourrait aussi avoir des effets positifs.
- L'autofinancement peut être de « grignoter ». Il faut tout de même pouvoir faire face au minimum des travaux de gros entretiens.

Il est précisé que dans les simulations d'évolution, il n'a pas été pris en compte la charge que représentera le développement numérique (charge d'investissement qui réduira encore la capacité d'autofinancement).

Sur le budget des ordures ménagères, la marge dégagée est correcte. Les simulations tendraient à montrer que si les recettes continuent d'évoluer, nous devrions dégager suffisamment de marges pour envisager le renouvellement nécessaire du camion et des containers. Concernant les travaux prévus à la déchetterie il serait opportun de réaliser un emprunt car si les déchetteries sont reprises par le SYDOM, l'emprunt des travaux le sera aussi.

Il y a toujours le problème d'accueil des professionnels à la déchetterie. Dans quelles limites faut-il les accueillir ?

II. Questions diverses

- **Ecole de musique** : suite à la DSP du camping, l'école de musique doit libérer les locaux qu'ils utilisent actuellement. Ils viendront dans le bâtiment administratif de la communauté de communes (à l'étage) à compter de janvier.
- **Travaux de voirie** : il reste encore quelques travaux d'assainissement ou de goudron à réaliser. Il a été fait un règlement de voirie avec l'appui d'Aveyron Ingénierie et de M. VIVEN, M. AGRECH et M. TEULIER. Ce règlement répartie les responsabilités entre les communes et la communauté. Il sera à approuver lors du prochain conseil. Un exemplaire sera remis à tous les maires en fin de réunion afin de pouvoir en prendre connaissance.
- **SDCI** : la réunion de la CDCI a été reportée au 15/01/2016. Un courrier du Préfet a été envoyé dans toutes les communes pour indiquer notamment les modalités de dépôt des amendements.

M. DESTRUDEL indique qu'à la demande de plusieurs maires des communes qui ont émis un avis défavorable pour le schéma, une réunion a été organisée afin de déposer un amendement commun dans ce sens-là.

Ayant épuisé les questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Président,
M. POUZOULET-LIGUE Didier

La secrétaire de séance,
Mme GUITARD Béatrice